



UN ACCUEIL,
UN TOIT,
UN NOUVEAU
DÉPART.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 2017



NOTRE
MISSION ET
NOS VALEURS

L'association Maisons d'accueil l'Îlot accueille, héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des hommes et des femmes en grande précarité. Depuis sa création, en 1969, elle milite pour un changement de regard de la société civile sur ceux qui ont connu la prison. C'est pourquoi elle accorde une attention toute particulière aux personnes sortant de prison ou en aménagement de peine.

L'Îlot agit en Picardie, à Amiens, et en région parisienne, à Paris et dans le Val-de-Marne, en partenariat avec de nombreux organismes dont les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP). Reconnue d'utilité publique depuis 1998, l'association est membre du Comité de la Charte pour un don en confiance.

1159 personnes accompagnées en 2017



869 hommes seuls



216 femmes seules



11 couples



26 familles



73 478 repas servis



955 personnes
en hébergement
ou en accueil de jour



177 personnes
en contrat d'insertion, en SOA
ou en travaux d'intérêt général

7 ÉTABLISSEMENTS POUR PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART

4 CENTRES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

► Paris : Chemin Vert

En 2017, 97 hommes seuls ont été hébergés et accompagnés dans ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

► Vincennes et Villiers-sur-Marne : l'Îlot Val-de-Marne

34 femmes seules et 11 couples sans enfant ont été accueillis dans ce CHRS.

► Amiens :

- Thuillier : 52 adultes et 26 enfants ont été suivis dans ce CHRS.
- Augustins : 132 hommes seuls ont été accueillis dans cette structure, proposant à la fois une pension de famille, un hébergement de stabilisation et des logements temporaires en ville. 25 personnes ont été accueillies en Lits Halte Soins Santé. 2 femmes ont également été accueillies afin qu'elles puissent renouer les liens avec leur conjoint.

I CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE



► Amiens : La Passerelle

601 personnes ont été soutenues dans cette structure, proposant un accueil de jour pour tous publics, un hébergement d'urgence pour hommes seuls et une halte de nuit depuis novembre 2017.

2 CHANTIERS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

► Amiens : les Ateliers de l'Îlot



En 2017, 119 personnes ont été salariées et/ou accompagnées dans cet Atelier d'insertion comprenant un garage, une menuiserie et un restaurant-traiteur, pour une durée moyenne de 9 mois. 24 personnes supplémentaires y ont effectué un travail d'intérêt général (TIG), essentiellement sur les pôles restauration et automobile.

► Paris, Aubervilliers et Amiens : l'Atelier Qualification-Insertion (AQI)

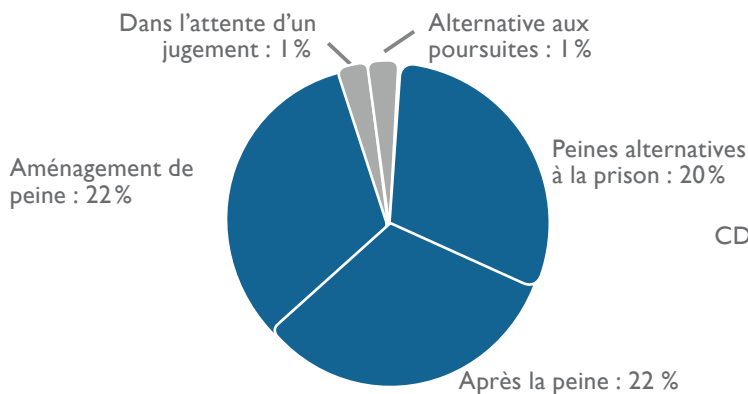


Ces chantiers d'insertion innovant proposent un parcours qualifiant d'agent de restauration, mêlant formation théorique, activités collectives et stages en entreprises pour des promotions de 12 à 15 personnes. En 2017, 59 personnes ont suivi ces sessions et 28 ont obtenu le diplôme.

L'équipe d'Aubervilliers a également organisé des sessions d'orientation professionnelle approfondie, qui sont une forme de «coaching» d'aide au retour à l'emploi pour des groupes de 6 à 12 jeunes en aménagement de peine. En 2017, 11 personnes ont terminé positivement leur parcours (définition du projet professionnel, formation, emploi,...).

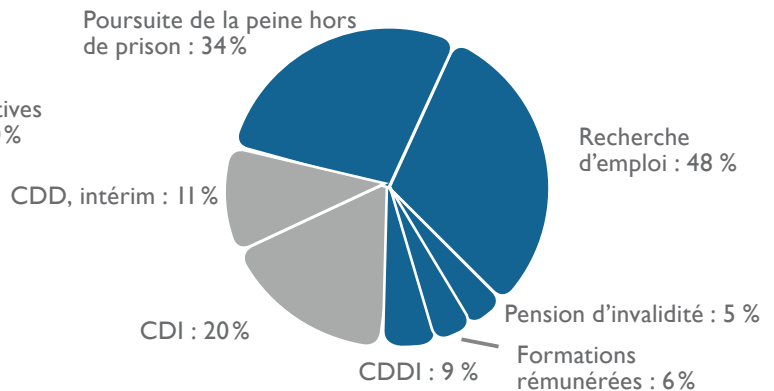
DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉINSERTION

Situation des personnes accueillies en lien avec la Justice*



* 53% des personnes accompagnées par l'Îlot en 2017 (hors hébergement d'urgence et accueil de jour).

Situation professionnelle des 208 personnes sorties*

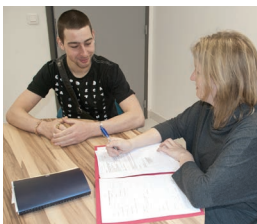


* Personnes ayant quitté l'Îlot en 2017 (hors accueil de jour et hébergement d'urgence, départs sans laisser d'adresse, ré-incarcérations ou exclusions).

FAITS MARQUANTS DE 2017 ET PERSPECTIVES 2018



En 2017, l'Îlot a continué d'aider les résidents et les salariés en insertion à se stabiliser après une période d'incarcération ou de précarité et de les accompagner vers un logement autonome ou un retour à l'emploi. Un suivi réalisé par des équipes pluridisciplinaires (assistants de service social, éducateurs spécialisés, conseillers en insertion professionnelle, agents d'accueil...), avec l'appui de bénévoles. Retour sur quelques événements marquants de 2017 :



Développement de l'Atelier Qualification-Insertion (AQI) : le nombre de diplômés des promotions de Paris et d'Aubervilliers a augmenté, la durée des sessions de formation a été affinée et la mixité renforcée. Le troisième atelier qualifiant créé à Amiens en 2016 a également amélioré son taux de réussite au diplôme.



Mise en place d'une démarche d'évaluation : grâce à la fondation Bettencourt-Schueller, l'Îlot a mis en place une démarche d'évaluation permettant de mesurer la progression des personnes accompagnées. En 2017, elle a été appliquée aux salariés des ateliers qualification-insertion, avec l'aide du cabinet KIMSO. En 2018, elle sera étendue à l'ensemble des établissements de l'Îlot, en s'appuyant sur un logiciel spécifique développé par notre partenaire Rézosocial.

Séminaire associatif : deux jours de séminaire ont regroupé des salariés, des administrateurs, des bénévoles, des personnes accompagnées par l'Îlot, et des partenaires dont les SPIP 93 et 80. Des ateliers auxquels participaient plusieurs personnes du SPIP 80 nous ont notamment permis de travailler sur nos approches respectives de l'accompagnement. Nous avons ainsi pu dégager des axes de travail à court et moyen terme :

- Approfondissement de nos relations avec la justice et l'administration pénitentiaire pour améliorer le passage « dedans-dehors ».
- Développement du bénévolat pour apporter de nouvelles compétences, un regard différent, et pour renforcer certains aspects notre accompagnement.

Perspectives :

Ces dernières années, l'association a entrepris la modernisation de tous ses établissements d'accueil.

- Les derniers travaux prévus concernent l'établissement pour hommes seuls de Chemin Vert qui doit être totalement réhabilité pour répondre aux nouvelles normes de sécurité et permettre le développement de nouvelles activités.

Objectif : validation du montage fin 2018, début des travaux 4ème trimestre 2019

- Regroupement sur un seul lieu des deux sites du Val-de-Marne (Vincennes et Villiers)

Objectif : validation du montage fin 2018, début des travaux de rénovation 4ème trimestre 2019

En parallèle, l'équipe du Var continue à travailler sur le montage d'un dispositif de réinsertion professionnelle.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

L'Îlot bénéficie de 3 principales sources de revenus :

- L'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes), couvrant plus de 60 % de ses besoins.
- La générosité de particuliers, de fondations ou d'entreprises, représente, selon les années, plus ou moins 25 % et permet de développer des actions nouvelles mais aussi d'améliorer la qualité des prestations.
- Le produit des ateliers d'insertion et la participation financière des résidents si leurs moyens le permettent.

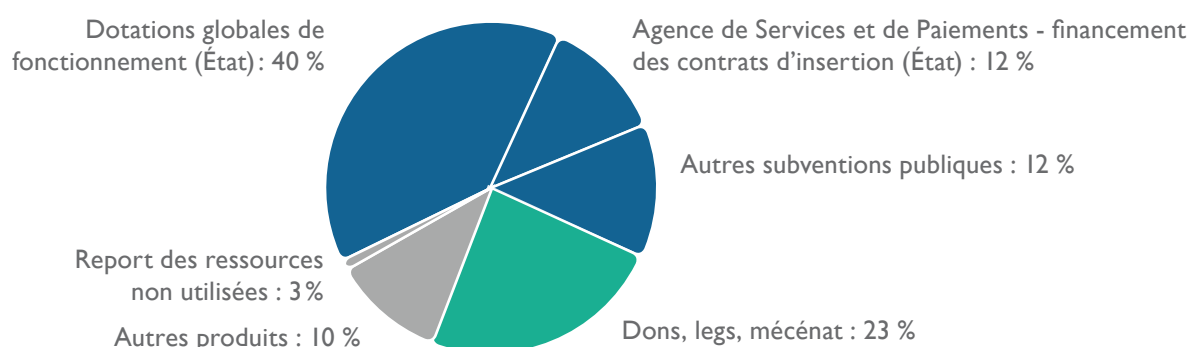
Par ailleurs, l'Îlot bénéficie de dons en nature : il s'agit de denrées alimentaires retirées de la vente et offertes par un hypermarché d'Amiens, qui fournissent une partie de la matière première des Ateliers de l'Îlot.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017

Répartition des ressources

En 2017, le total des ressources de l'Îlot s'élève à **8 822,4 K€**. Les ressources collectées auprès du public atteignent **2 000,5 K€** (dons et mécénat : 1 842,4 K€ ; legs : 158,1 K€), elles représentent 23 % du total des ressources de l'exercice.

Après une légère diminution du nombre de donateurs en 2016, nous avons réussi à recruter de nouveaux bienfaiteurs durant l'année écoulée : 10 000 personnes en 2017, contre 9 600 en 2016.

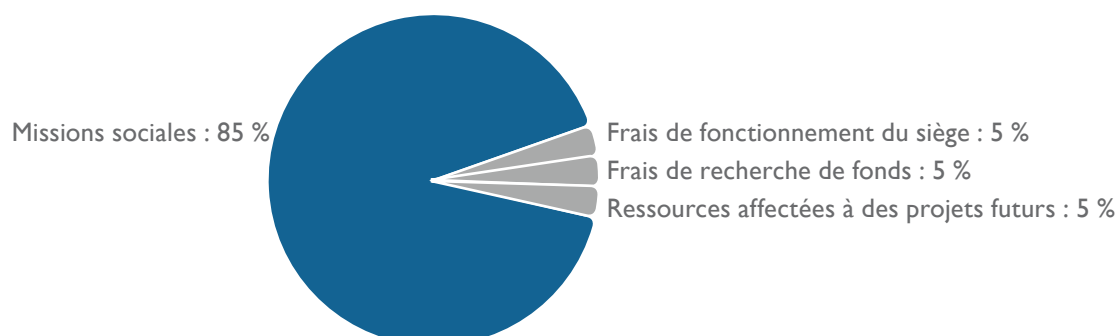


85 % des dépenses vont aux missions sociales

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : **7 462,1 K€**, soit près de 85 % du total. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficultés.

Les autres emplois sont consacrés à :

- **La recherche de fonds (5,4%)** : 479,1 K€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (438,4 K€, soit 21,9 % des sommes collectées, legs compris).
- **Les frais de fonctionnement (5,4%)** : 475,9 K€, constitués de la part non affectée aux missions sociales des charges de personnel du siège (198,9 K€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (277 K€).



BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

Au 31 décembre 2017, le bilan présente une augmentation de 157,8 K€ par rapport à l'exercice précédent.

(en K€)	2017	2016	Variation
Actif immobilisé	3 407,7	2 820,4	+ 587,3
Actif réalisable et disponible	3 123,9	3 553,4	- 429,5
TOTAL ACTIF	6 531,6	6 373,8	+ 157,8
Fonds propres	4 328,5	4 313,3	+ 15,2
Fonds dédiés	448,2	420,6	+ 27,6
Dettes et provisions	1 754,9	1 639,9	+ 115
TOTAL PASSIF	6 531,6	6 373,8	+ 157,8

L'ACTIF est la valorisation comptable du patrimoine de l'Îlot. La variation entre 2016 et 2017 s'analyse par :

- Une augmentation de l'actif immobilisé (+ 587.3 K€), résultant principalement du reclassement en immobilisation financière des contrats de capitalisation, initialement comptabilisés en trésorerie, représentant un placement à moyen terme.
- Une diminution de l'actif réalisable et disponible (-429.5 K€) du fait principalement de la variation des immobilisations financières (cf. ci-dessus) et de la diminution des autres créances, surtout liée à des subventions accordées en 2016 et encaissées en 2017.

LE PASSIF représente les réserves de l'association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- Une augmentation des fonds propres (+15.2 K€) correspondant à l'excédent de l'exercice 2017 et à l'amortissement des subventions d'investissement sur l'exercice ;
- Une augmentation des fonds dédiés (+27.6 K€), due à une utilisation des fonds inférieure aux engagements réalisés ;
- Une augmentation des dettes et provisions (+ 115.0 K€).

La politique de réserves de l'association

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : nouveaux parcours qualifiants, regroupement sur un seul site de l'Îlot Val-de-Marne, travaux à Chemin vert... Elles évitent aussi de recourir à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année.

Au 31 décembre 2017, le total des fonds propres de l'association (4 328.5 K€) et des provisions et fonds dédiés (905.4 K€) assurent l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (3 407.7 K€), et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 1 826.2 K€.

UN FONDS DE DOTATION ET UNE FONDATION

Fonds de dotation Îlot : l'association a constitué courant 2012 un fonds de dotation dont elle est, de droit, présidente. Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social. À ce titre, il a acquis en 2012 une maison à Villiers-sur-Marne (94), lieu d'hébergement qu'il loue à l'association pour les besoins de son activité dans le Val-de-Marne.



Fondation Îlot Avenir : l'association a créé fin 2015 cette fondation, sous égide de la fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou pas prises en charge par des financements publics. En tant que fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons, legs et donations, mais aussi des dons déductibles de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

TRANSPARENCE ET CONTRÔLE : Ce document est publié conformément aux règles de transparence du Comité de la Charte du don en confiance. Pour sa partie financière, il est dans le champ de contrôle du commissaire aux comptes. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2017. Ces rapports sont disponibles sur le site internet de l'Îlot, ou sur simple demande auprès de l'association.



88, boulevard de la Villette - 75019 Paris
01 43 14 31 00 - maisons-accueil@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr

Retrouvez-nous également sur :

